

203 STUDIO
Société par Actions Simplifiée
Capital de 3 000 Euros
Siège social : KEMBS (68680)
10A Rue du Maréchal Foch
R.C.S. MULHOUSE 984 795 849

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 19 SEPTEMBRE 2025

Le 19 SEPTEMBRE 2025 à 10h00, KEMBS

Enrico ARILLOTTA demeurant 12 Rue du Maréchal Foch 68680 KEMBS

Associé unique de la Société 203 STUDIO

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article « Siège social » des statuts
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de 10A Rue du Maréchal Foch 68680 KEMBS au 9 Rue du Capitaine Dreyfus, ZAC « HOELL » 68510 SIERENTZ, à compter du 19 Septembre 2025.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 9 Rue du Capitaine Dreyfus, ZAC « HOELL » 68510 SIERENTZ »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES

FORMALITES

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

M. Enrico ARILLOTTA
Président

